

**Vendredi 12 mai 2023**

\*\*\*\*\*

## **COMPTE RENDU**

Sous la présidence de Monsieur Gérard CALASSOU, le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 12 mai 2023 à 20 h 30.

Date de la convocation du conseil municipal : 05.05.2023.

Présents : MM. CALASSOU, PEUCH, ROTTIER, Mmes DELAIR, DAVID, M. ROUCH, Mmes CAMPOURCY, BOON, MM. DARQUES-ROSE, DELTORT, FAYEMENDY, Mme HALL.

Excusée : Mme BROUSSE

Absent : M. LEVASSEUR

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie DAVID

Mme BOON lit le compte rendu de la réunion du 11 avril 2023 ; le registre est signé.

### **I - SALLE JEAN JARDEL - MAITRISE D'ŒUVRE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que dans le cadre du projet de rénovation de la salle Jean Jardel, il convient de faire appel à un cabinet d'architectes pour l'élaboration et le suivi du projet.

En 2019, le cabinet d'architecture ARCHIDEA avait été sollicité pour ce projet.

Etant donné la connaissance du projet et les études déjà réalisées par ce cabinet, le Maire propose de faire à nouveau appel pour la mission de maîtrise d'œuvre à la société ARCHIDEA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- valide à l'unanimité le choix du Maître d'œuvre.
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

### **II - SUBVENTION C.A.U.E.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le bulletin d'adhésion au CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) précise que, pour une commune de 701 à 1500 habitants la subvention s'élève à 120 €.

Il avait été prévu au budget primitif 2023 une subvention de 100 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'annuler la subvention prévue au budget 2023 et de régler une subvention de 120 € par prélèvement à l'article 6574 du budget communal.

### **III - SUBVENTION - CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DU LOT**

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Lot sollicite une participation financière pour 2023, celle-ci s'élève à 80 € par apprenti soit un total de 240 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention d'un montant de 240 € qui sera prélevé à l'article 6574 du budget communal.

#### **IV - DECISION MODIFICATIVE – BUDGET COMMUNAL**

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 60623 : Alimentation	500.00 €	
Total D 011 : charg. caract.g	500.00 €	
D 673 : tit. annulés(ex. anté)		500.00 €
Total D 67 : charg. except.		500.00 €

#### **V - ACHAT D'UNE COMPOSITION FLORALE - DECES MADAME PARMENTIER**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du décès de Mme PARMENTIER, mère de Jacques PARMENTIER, Maire de DURAVEL de 2008 à 2014.

Monsieur le Maire propose l'achat d'une composition florale d'un montant de 90 €.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal donne son accord, charge Monsieur le Maire des démarches nécessaires et du règlement à l'article 6232 du budget communal.

#### **VI - ACHAT D'UN BOUQUET DE FLEURS - MARIAGES**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée qu'à chaque cérémonie de mariage, un bouquet de fleurs d'une valeur de 30 à 50 € soit offert à la mariée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Ces achats seront réglés à l'article 6232 du budget communal.

#### **VII - QUESTION DIVERSE**

1. **SITE INTERNET** : Monsieur le Maire rappelle l'adresse du site internet de la commune : Duravel46.com. Sont répertoriés les informations communales, les hébergements touristiques, les commerces, les viticulteurs, les manifestations,....

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 30.